

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Ministère des Pêches et de
l'Economie Maritime

جمهورية موريتانيا الاسلامية

وزارة الصيد والاقتصاد البحري

EVALUATION DES STOCKS ET DES PECHERIES MAURITANIENS
VOIES DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT

RAPPORT DU TROISIEME GROUPE DE TRAVAIL CNROP
Nouadhibou, Mauritanie, 20 - 26 Novembre 1993



المركز الوطني لبحوث
المحيطات والصيد

Centre National de Recherches Océanographiques et des Pêches
CNROP

TABLE DES MATIÈRES

1 - Introduction

1.1 - Ouverture

1.2 - Attente des utilisateurs

II - Structure de la pêche mauritanienne et organisation des évaluations

III - Évaluation des ressources

3.1 - Rappels sur les modèles et leur application

3.1.1 - Modèles globaux

3.1.2 - Modèles analytiques de production par recrue

3.1.3 - Relation stock- recrutement et effets de l'environnement sur le succès du recrutement

3.2 - Ressources démersales

3.2.1 - Céphalopodes

3.2.2 - Poissons démersaux du plateau continental

3.2.3 - Poissons démersaux du talus

3.2.4 - Crustacés et bivalves faisant l'objet de pêches spécialisées

3.3 - Ressources pélagiques côtières

3.3.1 - Description de la pêcherie

3.3.2 - Évaluation des biomasses par prospection acoustique

3.3.3 - Évaluation des stocks à l'aide d'un modèle global

3.3.4 - Évaluation du stock de chinchards par analyse séquentielle de populations

3.3.5 - Conclusions

IV - Aspects économiques du secteur

4.1 - Structure et évolution récente des pêcheries

4.1.1 - Introduction

4.1.2 - Pêche artisanale

4.1.3 - Pêche industrielle

4.1.4 - Contribution du secteur à l'économie nationale

4.1.5 - Conclusions

4.2 - Marchés

4.2.1 - Petits pélagiques

4.2.2 - Céphalopodes

4.2.3 - Rôle de la SMCP

V - Développement et aménagement des pêcheries

5.1 - Possibilités de développement

5.1.1 - Accroissement de la production des ressources latentes et sous-utilisées

5.1.2 - Redistribution de l'activité des flottilles

5.1.3 - Valorisation de la matière première

5.2 - Besoins et mesures d'aménagement

5.2.1 - Fonction et objectifs de l'aménagement

5.2.2 - Besoins d'aménagement

5.2.3 - Innovations institutionnelles susceptibles d'améliorer l'efficacité de la régulation de la pêche

VII - Annexes

- 1 - Allocation d'ouverture de M. Sidi O/ Cheikh, Secrétaire Général du Ministère des Pêches et d'Économie Maritime
- 2 - Liste des participants
- 3 - Ordre du jour provisoire
- 4 - Données complémentaires utilisées par le Groupe de travail
- 5 - L'aménagement des pêcheries par la taxe d'exportation (S. Cunningham)
- 6 - Références bibliographiques

I. - INTRODUCTION

1.1 - Ouverture

Du 20 au 26 novembre 1993, le **CNROP** a organisé à Nouadhibou un Groupe de travail sur l'état des ressources et des pêcheries mauritaniennes.

Au nom du Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime, Monsieur Sidi O/ Cheihk, Secrétaire Général, a souhaité la bienvenue aux participants (annexe 1). Il a rappelé l'importance considérable de la pêche dans l'économie nationale et le rôle que le Gouvernement entendait voir jouer la recherche dans sa politique de promotion du secteur. Après avoir fait référence à la Déclaration de politique de 1987 qui fixait les objectifs de développement de la pêche et précisait les formes d'intervention gouvernementale, il a indiqué que le programme d'ajustement structurel actuellement en cours d'élaboration amenait le Ministère à réexaminer sa stratégie d'intervention. La réflexion qu'il conduit sur les opportunités de développement et les besoins d'aménagement du secteur doit s'appuyer sur des évaluations réactualisées des stocks et des pêcheries. C'est pourquoi le Groupe de travail est pour le Ministère d'une très grande importance.

Les chercheurs du **CNROP**, de l'Atlant**NIRO (Russie)**, du **CRODT (Sénégal)**, de la **FAO, de l'IEO (Espagne)**, de l'**ISPM (Maroc)**, de l'**ISSTH (CEAO)**, de l'**ORSTOM (France)**, et de l'Université de Portsmouth (Royaume Uni), ainsi que des experts de l'Administration et de la profession mauritaniennes, participèrent aux travaux. Leur liste figure à l'annexe 2.

La présidence du Groupe de travail a été assurée par M. Moctar Ba, Directeur Général du **CNROP**. Il a présenté le mandat du Groupe et l'ordre du jour que le **CNROP** avait préparé pour la réunion (annexe 3).

Avant la réunion du Groupe de travail, les chercheurs du **CNROP** avaient compilé les données brutes et préparé des inventaires des données disponibles et plusieurs notes sur les stocks et les pêcheries. Bien que la préparation des données nécessaires aux évaluations puisse être améliorée, ce travail préparatoire a grandement facilité celui du Groupe.

1.2 - Attente des utilisateurs

En préalable aux travaux du Groupe, le Président a invité les utilisateurs de la recherche à indiquer ce qu'ils attendaient des travaux du **CNROP**. Soulignant que la recherche halieutique avait pour finalité et justification une contribution effective au progrès économique et social du secteur, il a rappelé que son efficacité dépendait beaucoup de la coopération des utilisateurs de ses travaux. Les évaluations des stocks et des pêcheries peuvent servir de base à la conception des plans de développement et des systèmes d'aménagement que l'Administration entend mettre en oeuvre. En même temps, la qualité de ces évaluations dépend de celle des données que lui fournissent les administrations et les armements nationaux, ainsi que les administrations des pays qui participent à l'exploitation des ressources mauritaniennes.

Les représentants de l'Administration ont rappelé que les objectifs de la politique sectorielle étaient clairement spécifiés dans la Déclaration de politique sectorielle de 1987:

- maximisation de la valeur ajoutée,
- promotion de la pêche artisanale,
- contribution à l'équilibre de la balance commerciale,
- réalisation de recettes budgétaires pour le Trésor Public.

Ces objectifs restent valides. Pour mener à bien cette politique et l'ajuster à l'évolution des conditions, l'Administration a besoin de connaître le potentiel des ressources - y compris celles dont la production peut être accrue - et les niveaux d'exploitation correspondant aux

objectifs de sa politique. L'Administration doit être éclairée sur les systèmes de régulation adaptés aux caractéristiques des pêcheries et à l'environnement économique et social du pays, ainsi que sur les mesures pratiques nécessaires pour amener et maintenir les pêcheries aux équilibres choisis. Les interactions entre pêcheries reposant sur les mêmes stocks - qu'il s'agisse des interactions entre flottilles artisanale et industrielle, de l'aménagement des stocks que la Mauritanie partage avec ses voisins, des captures accessoires ou délibérées de la pêche pélagique hauturière sur les ressources démersales, ou du braconnage - demandent à être chiffrées. Les mérites respectifs de la pêche industrielle et de la pêche artisanale, ou de la pêche nationale et de la pêche étrangère, à exploiter les ressources nationales demandent à être comparés par rapport aux objectifs de la politique nationale. Les effets des interventions doivent être distingués des effets externes comme les fluctuations du marché international, la politique monétaire nationale, ou les effets du climat sur le recrutement des stocks.

Un participant a évoqué les effets sur la productivité des ressources de dégradations possibles de l'environnement, et mentionné le rôle du banc d'Arguin dans l'écologie de la ZEE mauritanienne. Un membre de la Banque Centrale a indiqué que, pour l'allocation de ses crédits, son organisme avait besoin de connaître les performances actuelles et escomptées des différents types de flottilles et de bateaux.

Après avoir donné la priorité à l'accroissement de sa participation à l'exploitation des ressources de sa ZEE, la Mauritanie doit s'impliquer maintenant plus directement dans la valorisation de la matière première. Cette évolution est d'actualité car, les stocks nobles étant pleinement exploités, la valorisation sur place de la matière première et la commercialisation des produits offrent, pour la création de richesses, plus de perspectives que l'accroissement des moyens de production (dans la branche industrielle tout au moins). Déjà, le contrôle de la qualité des produits a vu son importance croître avec l'essor des exportations. Cela suppose la connaissance des performances des techniques de valorisation dans le contexte national, des conditions de leur assimilation par les opérateurs nationaux, une information sur les marchés internationaux, ... A ce sujet, un représentant de la SMCP a manifesté son intérêt pour une connaissance des causes de l'apparition récente d'individus de mauvaise qualité dans les captures de poulpe. Un autre participant a fait remarquer que l'intérêt potentiel de la valorisation des produits ne se limitait pas au secteur industriel. Qu'il s'agisse des techniques de pêche ou du traitement des produits, l'innovation technique est aussi potentiellement profitable au secteur artisanal.

La diversité des questions, l'urgence des besoins, et la faiblesse des moyens disponibles imposent au CNROP une sélection rigoureuse de ses priorités de recherche. Ses programmes doivent tenir compte des capacités et des besoins respectifs des secteurs public et privé. En matière de connaissances, le secteur public a, pour l'exercice de ses missions propres, des besoins spécifiques. La conservation des ressources, l'aménagement de la pêche, et la mise en oeuvre de politiques sectorielles adaptées figurent en tête de ses priorités. De leur côté, les entreprises ont un rôle déterminant à jouer dans le transfert et la maîtrise des techniques de pêche et de traitement, la prospection des marchés, et la promotion des exportations.

Dans la programmation de ses recherches, le CNROP doit concilier un souci de pertinence et de cohérence - imposé par la nature multidisciplinaire des problèmes de développement et d'aménagement -, et une préoccupation d'excellence scientifique - gage de la qualité de ses travaux et du progrès des capacités professionnelles de son personnel. La priorité de ses travaux doit refléter l'importance économique et sociale des pêcheries nationales. Pour cette raison, les stocks démersaux-notamment les céphalopodes-, et les pêcheries nationales-notamment la pêche artisanale-, figurent en tête de ses préoccupations.

II. - STRUCTURE DE LA PÊCHE MAURITANIENNE ET ORGANISATION DES EVALUATIONS

Pour organiser son travail, le Groupe est parti de l'examen de la structure de la pêche mauritanienne. Celle-ci est représentée de façon schématique sur la figure 1.

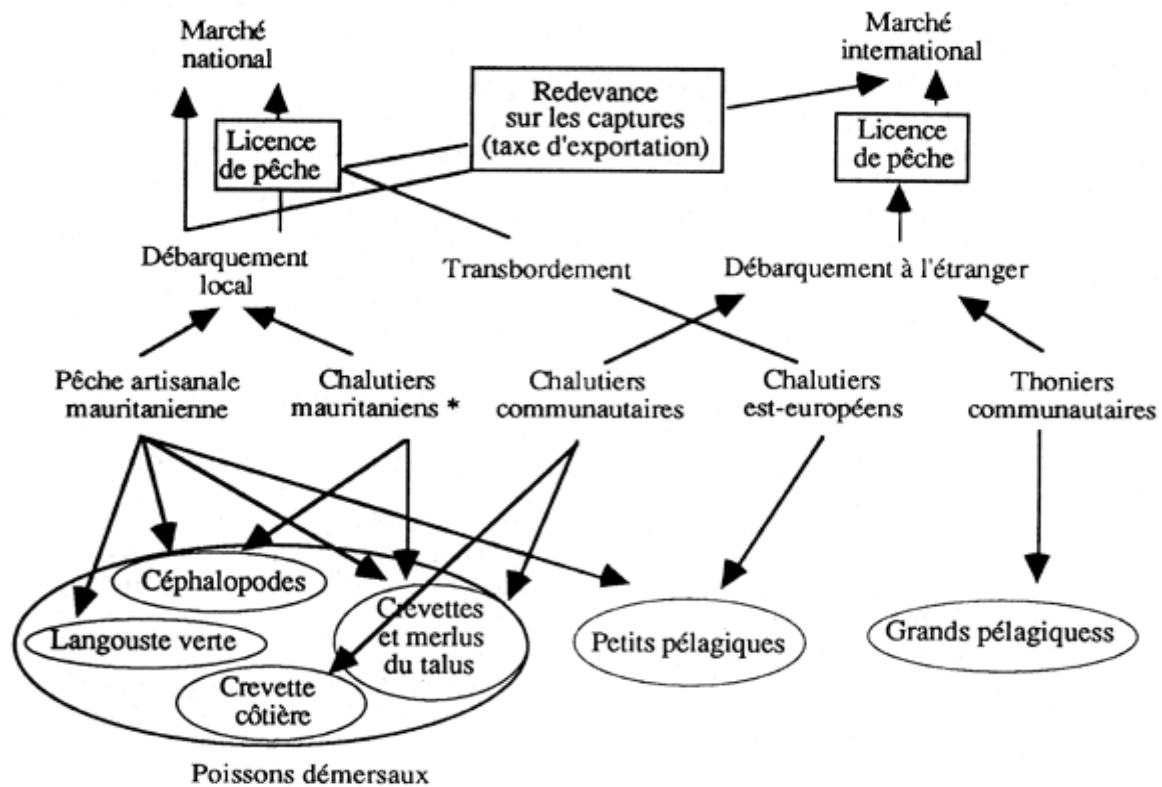


Figure 1- Structure schématique de la pêche mauritanienne: relations entre les ressources, les flottilles, les lieux de débarquement, les marchés, et les régimes de régulation de l'accès aux ressources (*bateaux nationaux et affrétés).

Deux constatations apparaissent immédiatement:

- il n'existe que très peu de pêcheries unitaires- c'est-à-dire d'ensembles autonomes de stocks et de flottilles susceptibles d'être aménagés séparément; mises à part les stocks côtiers et profonds de crevettes et de merlus, ou le stock de praire, la plupart des ressources sont exploitées par plus d'une flottille; de même, à l'exception des chalutiers est-européens et des thoniers communautaires, les mêmes flottilles exploitent différents stocks au cours de l'année; même la pêche thonière communautaire exploite des stocks qui le sont également, hors de la ZEE mauritanienne, par d'autres flottilles;
- les flottilles écoulent leurs produits sur des marchés différents; selon le lieu du débarquement (en Mauritanie ou non) et les marchés, les flottilles sont soumises à des régimes différents en matière de régulation de l'accès:
 - * pour la fraction de sa production écoulee sur le marché national, la flottille artisanale n'est soumise à aucune régulation;
 - * par contre, les flottilles qui approvisionnent le marché international le sont:

- soit indirectement, par un système de redevance sur les captures (taxe à l'exportation); c'est le cas des flottilles nationales - industrielles et artisanales -, ainsi que des flottilles affrétées dont les captures sont transbordées;
- soit directement, par un système de licences; les flottilles étrangères dont la production ne transite pas par la Mauritanie paient une redevance en échange du droit de pêcher.

Cette structure de la pêche mauritanienne a des conséquences, d'une part, sur l'organisation du travail d'évaluation des ressources et des pêcheries et, d'autre part, sur le choix des méthodes de régulation de la pêche. Le principe selon lequel les évaluations biologiques et économiques devraient être effectuées par pêcheries unitaires, reflète le besoin d'ajuster la capacité de capture des flottilles à la productivité des stocks unitaires. Si cet objectif est valide, la structure de la pêche mauritanienne rend ce principe directement inapplicable. Compte tenu de la pluri-activité des flottilles, une régulation qui impliquerait une ségrégation pérenne de l'activité des flottilles sur la base de la structure de la ressource serait difficile à appliquer, et coûteuse pour les entreprises. A l'inverse, un régime de régulation qui conserverait une souplesse dans le choix des stocks cible, améliorerait, en permettant des transferts temporaires de surcapacités, la capacité des flottilles à suivre les fluctuations des stocks, des cours, du prix de l'énergie, ou des taux d'intérêt. L'application de plans d'aménagement par pêcheries unitaires n'apparaît donc pas comme la meilleure façon d'ajuster les capacités de capture aux capacités des ressources.

Sans préjuger des stratégies d'aménagement les mieux adaptées, les travaux d'évaluation des stocks et des flottilles, et l'élaboration des systèmes de régulation doivent respecter la structure du secteur. Pour cela, les évaluations doivent porter sur les principaux systèmes qui les composent, à savoir:

- les systèmes de production (ressources et méthodes de pêche);
- les systèmes d'exploitation (armements industriels et unités exploitation artisanales);
- les systèmes de traitement de la matière première, et de commercialisation des produits;
- les systèmes de régulation de la pêche.

Le Groupe a donc conduit ses travaux en se scindant en commissions et sous-commissions (annexe 2, § 2a):

Les biologistes ont évalué les stocks sur la base de la structure des ressources; si pour des raisons opérationnelles, les évaluations ont été conduites sur une base méthodologique (modèles analytiques, modèles globaux, prospections et méthodes semi-quantitatives), les résultats obtenus par ces différentes méthodes ont ensuite été intégrés conformément à la structure des stocks, à savoir:

* ressources démersales:

céphalopodes,

poissons démersaux du plateau continental;

poissons démersaux du talus;

stocks de crustacés et de bivalves faisant l'objet de pêches spécialisées;

* petits pélagiques côtiers;

de leur côté, les technologues des produits, les économistes et le sociologue ont sélectionné une série de questions prioritaires au vu des opportunités de développement et des besoins d'aménagement, à savoir:

* évolution récente des pêcheries artisanales et industrielles;

* revue de l'information sur les marchés des petits pélagiques;

* évaluation du système de taxation des exportations pour la régulation de l'accès aux ressources;

* investigations nécessaires à l'évaluation des perspectives de développement de la pêche des petits pélagiques dans l'éventualité d'un déclin de l'activité des flottilles de l'Europe de l'est;

* valorisation: revue des méthodes de transformation potentiellement transférables en Mauritanie, et conditions de leur assimilation.

Sur la base de ces analyses, le Groupe a finalement examiné les perspectives de développement, et les besoins et les mesures d'aménagement.

Les différentes commissions et sous-commissions ont rédigé des rapports de leurs travaux. Ces contributions ont été ensuite intégrées dans le rapport final. Le nom des rapporteurs est donné à l'annexe 2 (§ 2a). Comme la structure du rapport final s'écarte quelque peu de celle des sous-commissions et commissions, il n'a pas été possible de rendre compte du travail des rapporteurs autrement qu'en signalant par des notes infrapaginales les contributions des rapporteurs à la préparation du rapport.